

Procès verbal

Le lundi 05 mai 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Régis BANQUET.

Secrétaire de la séance : Brigitte VIEU

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS Carole CAHUZAC Bernard GIEULES Cyril GILLIS Marianne LEPRÊTRE Christelle LOGEAIS Jean LOPEZ Céline MEINIER Brigitte VIEU

Représentés :

Absents et excusés : Anne-Marie DENUC Nathalie ENCINAS Thibault FORT Anais JEANET Jérémie RAMON Leila REGRAGUI Gérard RUMEAU Jacques TISSEYRE

Ordre du jour :

- * Acquisition parcelles stade et jardin
- * Prémption maison ORIOLA
- * Prémption maison AZAM
- * Lancement de la consultation "Aménagement d'un commerce sur la Promenade"
- * Délibérations modificatives budget principal
- * Délibération pour nouvelles demandes de subventions (associations)
- * Questions diverses

Délibérations du conseil :

Acquisition parcelle WB 2 et ZH 23 (N° DE_2025_031)

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2025-026

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite acquérir deux parcelles appartenant à Monsieur Vergé Fabrice. Il s'agit des parcelles mentionnées ci-après :

- * Parcelle cadastrée WB 2
- * Superficie : 6 709 m²
- * Adresse : Peyrefitte 11270 Alzonne

- * Parcelle cadastrée ZH 23
- * Superficie : 9 575 m²
- * Adresse : Stade d'Alzonne

Le prix total pour l'acquisition de ces deux parcelles est fixé à : 25 000,00 euros (vingt-cinq mille)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- D'acquérir les deux parcelles suivantes et appartenant à Monsieur Vergé Fabrice :

- * Parcelle cadastrée WB 2
- * Superficie : 6 709 m²
- * Adresse : Peyrefitte 11270 Alzonne
- * Parcelle cadastrée ZH 23
- * Superficie : 9 575 m²
- * Adresse : Stade d'Alzonne

- De fixer le prix total d'acquisition de ces deux parcelles à 25 000,00 euros (vingt-cinq mille)

Délibération : adoptée

Nomination rue des industries (N° DE_2025_034)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, pour desservir la société DHL en cours de construction dans la ZAE de Cayrol, une nouvelle rue a été créée afin de relier cette entreprise au rond-point situé au niveau de la RN 113.

Il propose aux membres présents de nommer cette nouvelle rue "Rue des Industries"

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

De nommer la nouvelle rue reliant la société DHL au rond-point situé au niveau de la RN 113, "Rue des Industries"

Délibération : adoptée

Acquisition Maison ORIOLA (N° DE_2025_032)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est depuis plusieurs mois en relation avec les services des impôts pour que la commune se porte acquéreur de la maison inhabitée et appartenant à la famille ORIOLA, située sur la parcelle C 609 de la commune d'Alzonne.

Il informe les membres présents que la succession de cette bâtisse, sans héritiers connus, est

désormais gérée directement par les services des impôts qui ont récemment écrit à la commune pour en déterminer la valeur vénale. Il fait lecture du mail reçu par les services du **Pôle de Gestion des Patrimoines Privés DDFIP de l'Hérault- Division du Domaine** :

" DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE : 22 500 euros.

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur obtenue par la méthode de récupération foncière est de 22 000 €

La valeur obtenue par la méthode par comparaison est de 23 000 €

La valeur vénale pourrait être arbitrée à 22 500€

La valeur vénale est exprimée hors taxe et hors droits".

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

* De se porter acquéreur de la maison ORIOLA cadastrée C 609 SUR LA COMMUNE d'Alzonne

* De fixer le prix de cette acquisition à 22 500,00 euros (vingt-deux mille cinq-cent euros)

Délibération : adoptée

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (N° DE_2025_033)

Délibération : adoptée

Bail emphytéotique One Mégawatt (N° DE_2025_029)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le bail emphytéotique qu'il conviendrait de signer avec la société One Mégawatt. Cette société souhaite installer une centrale photovoltaïque sur un terrain appartenant à la commune d'Alzonne et situé au lieu-dit de Fontgayraud, parcelle WD 0022 d'une surface de 5 459 m².

Monsieur Le Maire relate à cet effet aux membres présents le contenu de cette promesse de bail qui définit, entre autres, l'objet de ce bail, sa durée, le terrain mis à disposition et toutes les conditions essentielles et relatives à ce bail.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu de ce bail,

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique avec la société One Mégawatt pour

l'installation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit de Fontgayraud, parcelle WD 0022 d'une surface de 5 459 m2.

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - BP COMMUNE D'ALZONNE 2025 (N° BF_2025_009)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
212 - 140	Agencements et aménagements de terrains	0	-40 000
2158 - 67	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	40 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

Délibération Modificative n°1 (N° DE_2025_030)

Considérant qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires du budget CCAS pour tenir compte de plusieurs ajustements dans les crédits inscrits ainsi que de nouvelles dépenses et recettes, Monsieur Le Maire propose aux membres présents l'ouverture de crédits comme ci-après :

CRÉDITS A AUGMENTER-DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT

67	673		Titres annulés	1 000,00 €
----	-----	--	----------------	------------

CRÉDITS A AUGMENTER-RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
70	7067		Redevance périscolaire	1 000,00 €

Délibération : adoptée

Acquisition parcelles WB 2 et ZH 23 (N° DE_2025_026)

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite acquérir deux parcelles appartenant à Monsieur Vergé Fabrice.

Il s'agit des parcelles mentionnées ci-après :

* **Parcelle cadastrée WB 2**

* Superficie : 6 709 m²

* Adresse : Peyrefitte 11270 Alzonne

* **Parcelle cadastrée ZH 23**

* Superficie : 9 575 m²

* Adresse : Stade d'Alzonne

Le prix total pour l'acquisition de ces deux parcelles est fixé à : 25 000,00 euros (vingt-cinq mille euros).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- D'acquérir les deux parcelles suivantes et appartenant à Monsieur Vergé Fabrice :

* **Parcelle cadastrée WB 2**

* Superficie : 6 709 m²

* Adresse : Peyrefitte 11270 Alzonne

* **Parcelle cadastrée ZH 23**

- * Superficie : 9 575 m²
- * Adresse : Stade d'Alzonne

- De fixer le prix total d'acquisition de ces deux parcelles à 25 000,00 euros (vingt-cinq mille)

Délibération :

Subventions associations (N° DE_2025_028)

Le Conseil Municipal a voté en date du 04 avril 2025 les subventions accordées aux associations pour l'année 2025. Trois nouvelles associations souhaitent bénéficier d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

- * TAM TAM des Ancêtres
- * 100 pour 1 toit du Carcassonnais
- * La Banque Alimentaire de l'Aude

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité les subventions suivantes :

- * TAM TAM des Ancêtres : 2000,00€
- * 100 pour 1 toit du Carcassonnais : 100,00€
- * La Banque Alimentaire de l'Aude : 200,00€

Délibération : adoptée

Lancement d'une consultation projet "Aménagement d'un commerce sur la Promenade" (N° DE_2025_027)

Monsieur Le Maire expose aux membres présents qu'il conviendrait de lancer une consultation pour retenir les prestataires qui accompagneront la commune sur cette opération, à savoir un Bureau de Contrôle, un coordinateur SPS, un géotechnicien et un diagnostiqueur Amiante.

Il propose que la commune consulte les entreprises mentionnées ci-dessous en leur transmettant les éléments nécessaires quant à cette consultation :

Opération : Aménagement d'un commerce dans un bâtiment existant à ALZONNE

1. CONSULTATION BUREAU DE CONTROLE

Montant des travaux = **210 000 € HT**

Durée = **6 mois de travaux** - de octobre 2025 à mars 2026

Missions souhaitées : **L- Le – Sei – Hant + ATt**

Proposition d'organismes à consulter :

SOCOTEC
ZA de Sautes
1 Rue de l'Industrie
11800 TREBES
Tél : 04.68.47.94.86
Courriel : laurent.huss@socotec.fr

APAVE
Zone de Lannolier
1916 Bd François Xavier Fafeur
11000 CARCASSONNE
Tél : 04.68.25.55.08
Courriel : guillaume.etheve@apave.com

VERITAS
Le Capricorne
Av. du Forum
11100 NARBONNE
Tél : 07 87 33 42 51
Courriel : cheikhouna.diagne@bureauveritas.com

2. CONSULTATION SPS

Montant des travaux = **210 000 € HT**
Durée = **6 mois de travaux** - de octobre 2025 à mars 2026
Nombre de lots = **11**
Mission souhaitée : **Mission de coordination SPS niveau II**

Proposition d'organisme à consulter :
Idem BC ci-dessus +

ACDC (Ariège Coordination de Chantier)
Mr Michel LE TINEVEZ
12 chemin de Landourra
09100 LA TOUR DU CRIEU
Tel : 07 62 93 60 86
Mail : acdcmlt@gmail.com

3. ETUDE GEOTECHNIQUE

Proposition d'organismes à consulter :

HYDROGEOTECHNIQUE
Agence Midi-Pyrénées
6 rue Gaspard-Gustave Coriolis
31 830 PLAISANCE DU TOUCH
Tel : 05.34.66.86.80

Mail : midi-pyrenees@sudgeotechnique.com

EGSOL
4, avenue de Bruxelles
ZAE Via Europa
34350 VENDRES
Tel : 04.67.76.59.83
Mail : occitanie@egsolsud.fr

SUD GEOTECHNIQUE
11 rue Claude-François
PARC 2000
34 080 MONTPELLIER
Tel : 04.30.00.67.90
Mail : contact@hydrogeotechnique.com

Leur joindre le cahier des charges joint en annexe

4. DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX

Proposition d'organisme à consulter :
Idem BC ci-dessus +

ACTIV'EXPERTISE
Moulin Claude lieu-dit TENDICOL
11600 CONQUES SUR ORBIEL
Mail : contact11@activexpertise.fr

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

-
* De lancer une consultation pour retenir les prestataires qui accompagneront la commune sur l'opération "Aménagement d'un commerce sur la Promenade", à savoir un Bureau de Contrôle, un coordinateur SPS, un géotechnicien et un diagnostiqueur Amiante.
Il propose que la commune consulte les entreprises mentionnées ci-dessus en leur transmettant les éléments nécessaires quant à cette consultation.

Délibération : adoptée

Régis BANQUET
Président de séance

Brigitte VIEU
Secrétaire de séance

